

Communiqué

de l'Intersyndicale composée du Kolektif des Agriculteurs, des organisations syndicales agricoles COORDINATION RURALE GWADLOUP, des JA, du MODEF, de la FDSEA de Guadeloupe, du Syndicat de défense du Patrimoine Agricole des îles de Guadeloupe et de l'UDCAG à l'attention de la Commission Européenne



Depuis plusieurs années le nombre de planteurs en Guadeloupe ne cesse de diminuer passant de plus de 5000 en 2014 à moins de 1600 planteurs en 2023. La profession attire de moins en moins de jeunes et cela en grande partie à cause des très faibles revenus reversés aux producteurs de canne et cela malgré le volume conséquent de subventions européenne et françaises qui ont été estimées à plus de 137 200 000€ en 2019.

Le mode de détermination du prix de la tonne de canne payé par l'industriel est déterminé par la richesse en saccharose extractible (décret du 1^{er} avril 1964 n°64-293). Le montant payé par l'industriel ne correspond qu'au sucre en vrac et ne tient pas compte des autres coproduits tels les sucres spéciaux, la mélasse, le rhum ou la bagasse. Le pourcentage payé par ce dernier à la livraison de la marchandise représente de l'ordre de 13 % du prix de la tonne de canne, les plus de 80 % restant sont des subventions nationales et européennes. L'usinier verse sous forme de prime en fin de récolte de l'ordre de 6,25€ (5 % du prix) soit au total moins de 18 % du prix de la matière première.

Cette situation de sous-évaluation de la matière première, dont les prix des coproduits sont en pleine hausse sur les marchés internationaux, ne permet pas de couvrir les coûts de production. En particulier quand les produits et les services agricoles connaissent une inflation en 30 et 135 %. La sous-évaluation de la production, du travail de toute une année, a aussi un effet dissuasif empêchant les petits producteurs d'acquérir les moyens et la confiance d'innover dans la production et la transformation de la canne à sucre.

En manque de trésorerie, les rendements à l'hectare diminuent par manque d'investissement. L'asphyxie économiquement des planteurs de canne les empêche d'assumer leurs charges fiscales et sociales. Dans le même temps, l'usinier de la Guadeloupe fait des bénéfices conséquents malgré la baisse de la quantité des cannes broyées.

Devant les nombreuses opacités du système en place. Devant le manque de volonté de discuter des usiniers pour mettre en place un système économiquement honnête qui permettrait une juste répartition des subventions, un véritable développement de la filière canne-sucre-rhum-énergie et plus largement de l'agriculture. L'Intersyndicale constituée le 26 février 2024 **demande qu'une enquête soit diligentée par la Commission Européenne sur le subventionnement de la filière et l'impact réel des aides sur l'amélioration des conditions de vie des petits producteurs de canne et l'éthique dans les relations commerciales entre les producteurs et les usiniers.**

L'intersyndicale vous informe qu'elle a demandé au représentant légal des petits producteurs, la Chambre d'Agriculture de Guadeloupe, de dénoncer les accords qui la lient avec l'association de lobbying EURODOM. Pour l'intersyndicale il est incompatible de défendre à la fois les intérêts des producteurs de canne et des usiniers (ASSOCANNE) dans une situation où les producteurs sont systématiquement pénalisés par le mode d'évaluation de la richesse de la canne et exclus du paiement des coproduits lucratifs de la canne.

Pour L'intersyndicale et les GUADELOUPÉENS

Contact :

Grégory TITUS	0690 67 89 70	Pascal CASALAN	0690 34 37 27
Eugène MARDIVIRIN	0690 34 96 06	Wilhem MONROSE	0690 97 96 95
Roméo MEYNARD	0690 85 69 67	Yannick KINDEUR	0690 86 82 00
Rony CRANE	0690 25 54 28		

Le Moule, mardi 30 avril 2024